

ACCA de Beauregard & Meymans

Objet : Présentation de l'ACCA

Association Communale de Chasse Agrée

L'ACCA est composé d'un bureau dans un conseil d'administration comprenant :

NOM	Prénom	Fonction (2)	Domicile Personnel (complet)	Téléphone Fax
CHALLANCIN	Philippe	Président	38680 Auberives en Royans Le Mas de Veyrand	04 76 36 12 47 06 83 34 06 41
CHABERT	Stéphane	Vice Président	26300 Beauregard Baret Tête d'Homme	04 75 48 80 69 06 23 95 26 52
PROST	Yohann	Secrétaire	26300 Meymans Le Village	06 15 45 35 85
SANTI	Christophe	Trésorier	26300 Meymans Quartier Les Barries	04 75 48 88 82 06 17 94 75 84
CHAMPEY	Jérôme	Membre	26300 Meymans Les Rives	04 75 48 88 81 06 87 99 24 12
EGLÉN	Joël	Membre	26300 Meymans Quartier Les Barries	04 75 48 84 81
GUIBAUD	André	Membre	26300 Meymans Quartier Les Barries	04 75 02 28 45
PROST	Dominique	Membre	26300 Meymans Le Moulin de Meymans	04 75 4892 80
ALAISE	Jean Michel	Membre	26300 Beauregard Baret Quartier Pacots	04 75 02 16 63

Elle fait partie d'une AICA (Association Intercommunales de Chasse Agrée) avec les communes d'Hostun, de Jaillans et de Rochefort Samson. Elles sont tenues toutes les dites ACCA de :

- 1) Respecter les dates d'ouvertures et de fermetures, suivant les espèces chassées, par arrêtés préfectoraux et de leurs rendre des comptes à la préfecture.
- 2) Suivre les plans de chasse qui sont fixé par la DDA et de leurs rendre des comptes.
- 3) Travailler en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et de leurs rendre des comptes.
- 4) De faire un règlement intérieur à l'AICA en accord avec les quatre ACCA et de le déposer à la FDC26.
- 5) De gérer les espèces nuisibles soit par battues ou par piégeage, de rendre des comptes à la préfecture et à l'association des piégeurs agréés.
- 6) De gérer trois GIC (Groupement d'intérêt Cynégétique), le chamois, le chevreuil et le lièvre. Et bien entendu rendre des comptes à la DDA et à la FDC26.

Ensuite chaque ACCA va améliorer son règlement intérieur en fonction de son territoire soumis par le conseil d'administration et voter en assemblée générale avec les chasseurs de la commune. Elle doit tout d'abord faire respecter les consignes de sécurité lors des battues, en désignant des responsables qui signent des délégations pour chaque équipe. La liste de ces responsables est consultable auprès de chaque ACCA.

Pendant la période de chasse, différents lâchés de faisans et de perdrix se font sur l'AICA, environ tous les quinze jours, hors période hivernale.

Les actions que nous allons continuer et que nous allons créer :

- 1) Comme chaque année notre association décore un char et offre la Rôtie à l'occasion de la fête des laboureurs.
- 2) Le loto sera maintenu en fin de chasse le 13 Février avec, et je le précise, une forte prise de participation de tous les chasseurs, afin de faire vivre nos passions et vous offrir généreusement de nombreux lots.
- 3) En bonne routine, l'entretien de nos sentiers de nos montagnes.
- 4) L'action de réouverture des milieux qui continue de Mars à Juin, tous les samedis, où nous attendons toutes les personnes se sentant concernées par l'entretien de nos montagnes et de leurs espèces, sur les propriétés de Mr Moréon et Mr Bénistand qui nous aident fortement sur celles-ci.
- 5) La dernière, qui nous tient tous à cœur c'est la carrière de Beauregard !!! Je vous présente ce projet en exclusivité, des plantations d'arbres fruitiers sur celle-ci. Je veux permettre de sécuriser le périmètre du village en renforçant les terres rapportées par des plantations d'arbres fruitiers, permettre la pollinisation. Puis les faire découvrir aux jeunes et retrouver ce lien qui nous lie à la nature, inviter les gens à venir entretenir avec nous ces vergers et récolter les fruits d'un travail en commun dans un futur avenir.

Avec les remerciements de toute une équipe pour qui la chasse reste un équilibre environnemental avec la nature.

Le Président

Ph.Challancin